



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 27 janvier 2022

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

#### Présentation des candidats

Les candidats à l'élection du Président de la République doivent être présentés par 500 élus (sénateurs, députés, députés européens, conseillers régionaux, conseillers départementaux, maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunale).

Les présentations sont rédigées en lettres majuscules sur des formulaires fournis par les services de l'État et revêtues de la signature manuscrite de son auteur qui précise le mandat au titre duquel la présentation est effectuée. Aucun autre modèle n'est recevable.

Un formulaire et une enveloppe spéciale seront transmis par la préfecture à chacun des élus concernés dès publication du décret convoquant les électeurs.

Les présentations doivent parvenir, exclusivement par voie postale, au Conseil Constitutionnel **au plus tard le vendredi 04 mars 2022 à 18 heures**, date limite de réception par le Conseil constitutionnel et non date limite d'envoi de la présentation par l'élu, **d'où la nécessité d'anticiper les délais d'acheminement.**

L'affranchissement des enveloppes spéciales des formulaires de présentation n'est pas pris en charge par l'administration.

### Service de la communication interministérielle de l'État en département

Laurent FARÉ  
Marion QUÉNOI  
Cécile MENAND  
Méline LOISON Apprentie

Contact : 04 94 18 80 25  
Merci d'adresser toute demande de presse à :  
[pref-communication@var.gouv.fr](mailto:pref-communication@var.gouv.fr)

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie  
CS 31209 - 83070 TOULON Cedex



[var.gouv.fr](http://var.gouv.fr)



[@Prefet83](https://twitter.com/Prefet83)



[@Prefet83](https://www.facebook.com/Prefet83)